

PROJET D'ÉCOLE

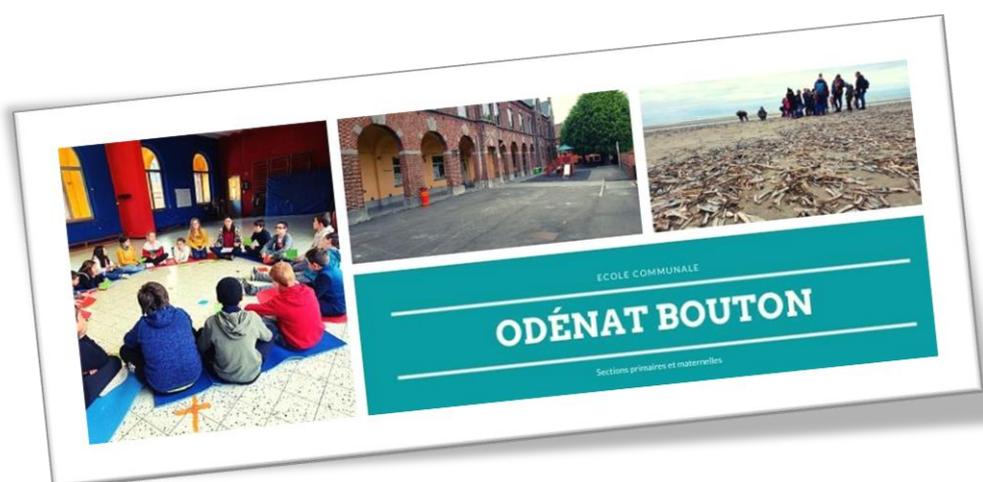
Implantations concernées

- **L'école Fondamentale Odénat Bouton** - rue de Soignies, 1
- **L'école Maternelle du Quartier** - rue Ernest Martel, 4

Les deux implantations de l'école se situent en milieu rural. La population scolaire est composée d'enfants de différents milieux, ce qui amène une diversité sociale positive.

Les enfants bénéficient d'activités extrascolaires organisées par le Pouvoir Organisateur (animations culturelles et sportives).

L'implantation dite du «Quartier» rue E. Martel est une petite section maternelle d'environ 30 élèves. Elle est située au cœur du village à proximité de la gare.



Introduction

- Ce projet d'établissement est élaboré en fonction du :
- Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental
 - Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves
 - Amener tous les enfants à s'appropriier des savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
 - Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
 - Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale

L'école Odéat Bouton aidera l'enfant à rencontrer ces objectifs, par les projets éducatif et pédagogique de la Commune d'Ecaussinnes et par le présent projet d'établissement.

- Décret « Ecole de la réussite »
 - Mise en place d'une organisation en cycles.
- La circulaire du 10/08/1998
 - Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire
 - Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
 - Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation
 - Distinguer évaluation sommative et formative.
- Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur
- Circulaire 14/9/98
 - Organisation des classes vertes
- Circulaire du 24/01/2002
 - Apprentissage des langues
- Décret 11/07/2002
 - Organisation des formations en cours de carrière

Deux implantations pour un même projet

Dans le respect de chacun, notre équipe s'engage à mettre tout en œuvre pour accompagner chaque enfant dans son développement personnel.

Dans notre école, votre enfant :

- S'épanouira dans un climat de confiance et de convivialité.
- Sera amené à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui le rendront apte à apprendre toute sa vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Apprendra à s'ouvrir au monde dans des projets éducatifs et pédagogiques où le respect et la discipline lui permettront de se définir dans la vie
- Communiquera avec d'autres cultures :
 - organisation de classes découvertes dans chaque cycle
 - participation à des activités extérieures
 - ...
- Vivra dans un climat de respect mutuel afin de grandir dans une attitude positive.
- S'ouvrira au monde extérieur ce qui lui permettra de s'adapter au monde de demain

Le projet d'Etablissement est le fruit de plusieurs concertations réunissant toute l'équipe éducative, les représentants des parents, les personnes assurant le lien avec le monde culturel, socio-économique de deux entités. Toutes ces concertations ont permis de compléter les bases du premier projet, de l'amplifier, d'ajouter de nouvelles idées. Ensemble et en harmonie, nous concrétiserons notre Projet, en tenant compte de notre potentiel humain, de nos locaux, de l'infrastructure et du matériel mis à notre disposition, de notre capital périodes, de nos moyens financiers, des personnes ressources extérieurs à l'établissement. Le projet est commun aux deux implantations, bien que certains mini-projets verront le jour dans une unité et non dans l'autre.

Le projet est programmé dans le temps, évalué et corrigé.

La réussite de l'élève, l'affaire de tous !

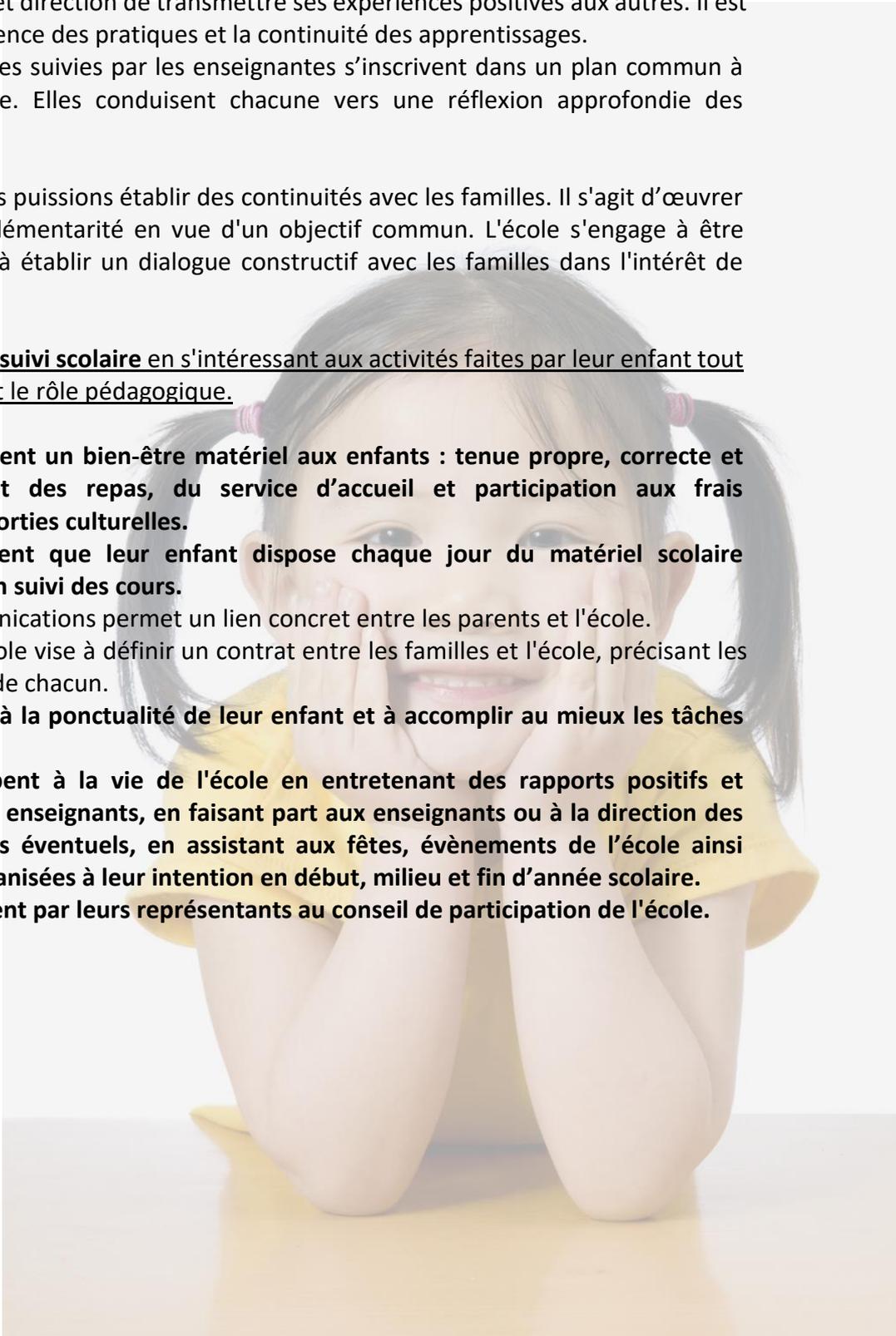
Nous sommes convaincus que l'efficacité du travail en équipe est supérieure aux compétences individuelles, c'est une des raisons pour lesquelles nous appliquons ce principe à notre organisation scolaire.

L'esprit d'équipe permet à chacune d'entre nous, institutrices, puéricultrices, auxiliaires d'éducation, logopèdes et direction de transmettre ses expériences positives aux autres. Il est indispensable à la cohérence des pratiques et la continuité des apprentissages.

Les formations continuées suivies par les enseignantes s'inscrivent dans un plan commun à toute l'équipe éducative. Elles conduisent chacune vers une réflexion approfondie des pratiques.

Il est important que nous puissions établir des continuités avec les familles. Il s'agit d'œuvrer dans un souci de complémentarité en vue d'un objectif commun. L'école s'engage à être ouverte aux parents et à établir un dialogue constructif avec les familles dans l'intérêt de leur(s) enfant(s).

Les parents assurent un suivi scolaire en s'intéressant aux activités faites par leur enfant tout en laissant à l'enseignant le rôle pédagogique.

- **Les parents fournissent un bien-être matériel aux enfants : tenue propre, correcte et adéquate, paiement des repas, du service d'accueil et participation aux frais d'excursions ou de sorties culturelles.**
 - **Les parents s'assurent que leur enfant dispose chaque jour du matériel scolaire indispensable au bon suivi des cours.**
 - Un cahier de communications permet un lien concret entre les parents et l'école.
 - Le règlement de l'école vise à définir un contrat entre les familles et l'école, précisant les droits et les devoirs de chacun.
 - **Les parents veillent à la ponctualité de leur enfant et à accomplir au mieux les tâches administratives.**
 - **Les parents participent à la vie de l'école en entretenant des rapports positifs et constructifs avec les enseignants, en faisant part aux enseignants ou à la direction des soucis ou problèmes éventuels, en assistant aux fêtes, événements de l'école ainsi qu'aux réunions organisées à leur intention en début, milieu et fin d'année scolaire.**
 - **Les parents participent par leurs représentants au conseil de participation de l'école.**
- 



Notre action pédagogique vise à privilégier les apprentissages de base

1. en donnant du sens au travail

Les titulaires réalisent de nombreuses activités à partir de projets élaborés avec les enfants.

2. en pratiquant la différenciation

Les titulaires mettent en œuvre un ensemble diversifié de moyens en fonction des situations d'apprentissage.

3. en proposant dès l'entrée en première année primaire 2 périodes de néerlandais par semaine.

Pourquoi si tôt ?

En raison de la "plasticité auditive" de l'enfant. La recherche a montré que, plus un enfant est jeune, mieux il perçoit et restitue des sons différents de ceux de sa langue maternelle.

Vers 12 ans, déjà, cette capacité s'amointrit. En somme, "commencer tôt, c'est parler mieux", quelle que soit la langue. Et je dirais même que plus la langue enseignée **est**

éloignée de la langue maternelle, plus on offre à l'enfant la capacité de transférer des compétences acquises pour apprendre d'autres langues.

De plus les périodes dégagées pour les enseignants lors de la prise en charge des élèves par le maître de néerlandais sont réinvesties en périodes de remédiation dans les autres classes.

4. en développant une pédagogie de l'autonomie

Les titulaires visent à améliorer l'autonomie des enfants en les amenant progressivement à utiliser de manière adéquate le matériel, le dictionnaire, les livres, les médias, ...
Le travail en ateliers commence dès les classes maternelles.

5. en assurant la continuité des apprentissages

Les titulaires assurent une continuité dans les apprentissages et assument, ensemble, le passage des élèves d'un cycle à l'autre.
Pour arriver à optimiser cette continuité et éviter ainsi les redites, les titulaires d'une même implantation recherchent une cohérence au niveau des méthodes d'apprentissage.

Actions concrètes réalisées par les équipes pédagogiques :

- Nous prônons la constitution d'une véritable unité pédagogique de 2,5 à 12 ans.
- Nous voulons nous servir des résultats des évaluations internes et externes pour nous concerter, car nous portons en équipe la responsabilité des apprentissages. En effet, ceux-ci s'étalent sur plusieurs cycles pour les mêmes compétences.
- les titulaires analysent les programmes et les socles de compétences et organisent, en concertation, la matière à enseigner.
- les titulaires établissent un dossier qui retrace l'évolution des acquis et des comportements des élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. Ce dossier suit l'enfant tout au long de sa scolarité au sein de l'établissement.
- les titulaires uniformisent la terminologie.
- les titulaires se réunissent régulièrement (concertations intra ou inter-cycles) et participent aux différents conseils de classe de fin d'année.
- Les dossiers des élèves en difficulté sont traités régulièrement dans les concertations par cycle et avant le début de l'année scolaire dans des concertations entre cycles. Les élèves en année complémentaire font l'objet d'un suivi régulier dans la tenue de ces dossiers, où des priorités sont choisies en équipe pour faire progresser l'enfant selon des objectifs précis, ce qui implique une observation plurielle: enseignants, maîtres spéciaux, logopède, PMS, ...

Nous nous engageons à :

- ✓ évaluer, quotidiennement, de manière formative les apprentissages des élèves,
- ✓ évaluer, périodiquement, de manière sommative les séquences d'apprentissage,
- ✓ produire 4 bulletins par an,

- ✓ apprendre la rigueur qui sera exigée dans tous les travaux et dans le respect du règlement de discipline de l'école.

6. en construisant la progression de la formation des élèves (leurs compétences et leurs savoirs)

Les titulaires ont comme souci principal d'apprendre à chaque enfant à construire avec rigueur son propre savoir grâce à une réappropriation toujours plus personnelle des matières.

7. en pratiquant une évaluation formative

Les titulaires pratiquent l'évaluation formative qui intervient dans le cours d'un apprentissage et permet de situer la progression de l'élève par rapport à un objectif donné. Dans le cas d'une évaluation formative, l'objectif est d'obtenir une double rétroaction :

- a. sur l'élève pour lui indiquer les étapes qu'il a franchies et les difficultés qu'il rencontre.
- b. sur l'enseignant pour lui indiquer comment se déroule son programme pédagogique.

8. en utilisant les techniques de communication et d'information d'initiation aux médias (enfant récepteur, émetteur et producteur)

- Recherche d'informations sur internet (au degré supérieur), dans les journaux, dans des documentaires,
- Utilisation du traitement de texte (au degré supérieur).
- Emploi de logiciels pédagogiques.
- Utilisation d'outils numériques pour communiquer

9. en favorisant l'éducation psychomotrice et corporelle ainsi que les activités sportives

- Les enfants de la 1ère jusqu'à la 3ème maternelle bénéficient de 2 périodes hebdomadaires de psychomotricité données par une psychomotricienne. Elle propose aux enfants des activités permettant de se construire globalement au travers du mouvement. Elles leur offrent la possibilité de libérer leurs émotions par rapport à l'espace, aux objets, à leur corps et à celui des autres.
- Un professeur d'éducation physique assure, pour les élèves des classes primaires, 2 périodes d'éducation physique excepté pour les P1, P2 et P3 qui bénéficient d'une période d'éducation physique et d'une période de natation.

10. en ouvrant notre enseignement sur le monde

- Les titulaires organisent des visites pédagogiques.
- Les titulaires mettent sur pied, au minimum une fois par cycle à partir de la 1^{ère} année primaire, des classes de dépaysement.

11. *en développant certaines pratiques de classes*

Les titulaires

- laissent le matériel à la disposition des enfants pour favoriser leur autonomie.
- pratiquent de nombreuses manipulations et organisent les classes en fonction des activités prévues.
- permettent aux élèves de s'entraider et donnent des responsabilités aux enfants.

12. *en collaborant avec différents acteurs dont notamment*

- le centre « **PSE** » - Promotion Santé Ecole - centre de Strépy-Bracquegnies.
- le centre « **PMS** » - Psycho-Médico-Social - centre de Soignies, (collaboration avec une équipe composée d'une psychologue, d'une infirmière et d'une assistante sociale).
- Une logopède engagée dans le cadre d'un projet communal de détection et de remédiation.
- la **bibliothèque communale** ainsi que le **bibliobus provincial** (visites régulières et animations diverses...)

13. *en informant les parents*

- Une information individuelle pour les parents est organisée en maternel et en primaire dans chaque cycle au début de l'année scolaire. D'autres informations individuelles se réalisent dans le courant de l'année scolaire généralement après les remises des bulletins mais aussi quand le besoin s'en fait ressentir.
- Le site internet est fréquemment mis à jour et contient toutes les informations importantes relatives à la vie scolaire.
- La communication entre l'école et la famille se fait via le journal de classe, la farde d'avis ou par courriel.
- Des réunions collectives ou individuelles peuvent être programmées en fonction des demandes ou des besoins.
- L'information est également transmise via le conseil de participation constitué par des membres de droit, des membres du personnel enseignant, des représentants des parents, des membres représentant l'environnement social, économique et culturel.

14. *en ayant des contacts avec l'enseignement secondaire*

Les titulaires du degré supérieur accompagnent leurs élèves lors des journées d'information organisées par certains établissements scolaires secondaires.

15. *en collaborant avec l'enseignement spécialisé*

Nous accorderons une attention et un encadrement privilégiés à l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécial et ce, dans la mesure de nos possibilités.

16. *en collaborant avec les associations de parents*

- Le Comité de Parents « Odénat Bouton »





Projet « *Ecol'ogique* ».

Le décret « Missions » de 1997 inscrit la formation à la citoyenneté responsable dans ses objectifs. Les enjeux d'une politique environnementale durable est une valeur essentielle à aborder en classe.

Notre but est de contribuer à l'éducation de l'enfant dans le respect de lui-même, des autres, de son environnement et de son patrimoine.

L'école communale est, par excellence, le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on éduque, où l'on joue ensemble et où l'on partage et respecte la vie de tous les autres.

Nous responsabilisons les enfants en les impliquant dans des actes citoyens.

Nous nous engageons à :

- À sensibiliser à l'éco consommation : tri sélectif des déchets et ce au sein de chaque classe, mise à disposition de fontaines à eau, ...
- Création de panneaux référentiels, permettant aux enfants de visualiser les différents types de poubelles et contenus autorisés.
Sensibiliser les enfants aux éco déplacements via la participation à diverses actions.
- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement, du patrimoine en leur faisant découvrir ceux-ci : sorties, visites, journées patrimoine, géographie, histoire, écologie, ...
- Nous participons des journées spéciales à thème comme « la journée de l'eau », la campagne « Be Wapp », l'action « Bebat », ...
- Faire respecter l'environnement, notamment en les responsabilisant pour le maintien de la propreté dans l'école, pour les soins à apporter aux animaux et aux plantes dans les classes ou via les zones d'espaces verts (potager bio à l'école du Quartier, entretien des arbres fruitiers, entretien de zones à fauchage tardif, ...)
- Placer et observer l'évolution d'hôtels à insectes.



REFUSER LA VIOLENCE DANS NOTRE ÉCOLE.



EN FIXANT LE CADRE DU VIVRE ENSEMBLE ...

La violence constitue l'une des préoccupations de notre équipe éducative. A l'école et principalement lors des récréations, l'une ou l'autre petite violence physique ou verbale vient perturber les jeux. Plutôt que d'en rester au simple régime de la sanction, nous voulons mener une réflexion de fond sur le sujet avec les enfants et par celle-ci, leur permettre de « devenir des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures », comme nous le demande le décret « Missions » dans son article 6.

Afin d'aborder cette problématique des règles de vie en société avec les enfants, celles-ci prendront des formes variées en fonction de l'âge et de l'implantation :

Réalisation d'une règle de vie sous forme de pictogrammes en maternelle.

Elaboration d'une charte du « mieux vivre ensemble » en primaire. Chaque enfant disposera du document dont les principaux articles seront affichés dans les classes et les couloirs.

Ces codes de vie commune seront accompagnés d'une échelle claire des fautes et des sanctions. Cette échelle sera appliquée par l'ensemble des membres de l'équipe éducative, que ce soit les responsables de la garderie, les surveillants du midi ou les membres de l'équipe enseignante.

EN CRÉANT UN CLIMAT D'ÉCOLE PROPICE À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS ...

- Nous sommes persuadés qu'un enfant évoluant dans un climat motivant et serein, sera moins porté à commettre des actes violents. Pour y parvenir, nous veillerons à :
- Faire en sorte que votre enfant évolue dans un environnement qui invite au respect en investissant, dans la limite de nos moyens, à l'embellissement de notre cadre de vie.
- Favoriser l'intégration des nouveaux élèves en les plaçant, dans les premières semaines de leur arrivée, sous la guidance d'un parrain ou d'une marraine de sa classe qui leur expliquera les règles de fonctionnement de notre école. Chez les petits, le parrainage s'exprimera plutôt sous la forme de responsabilités, tâches, ...
- Utiliser les renforcements positifs, les compliments, les attitudes attentionnées à l'égard d'un élève pris individuellement ou de la classe entière.
- Réagir au plus vite en cas de problème qui vient d'arriver et ce, avec l'ensemble des acteurs : victime et agresseur.
- Encourager la formation de nos différents surveillants afin de les rendre plus compétents dans la gestion des conflits.

- Recadrer certains comportements inappropriés en faisant appel à des partenaires extérieurs dont le centre P.M.S. et le planning familial qui ont mis au point des animations sur le sujet.

EN DIVISANT L'ESPACE DE RÉCRÉATION EN 4 TERRITOIRES...

- **Le premier espace** permet de **jouer au ballon en courant**. Cette zone est aménagée spécifiquement à cet effet (mini-buts de football, mini-paniers de basket). L'enseignant intervient pour stimuler la pratique d'un jeu et/ ou faire appliquer les règles d'un sport.
- **Le deuxième espace** permet de « **jouer en courant** » **mais il y est interdit de jouer au ballon**. Au sein de cet espace, spécifiquement adapté (jeux de mouvements), l'enseignant intervient pour stimuler un jeu ou pour réguler les jeux de mouvements.
- **Dans le troisième espace**, il est possible de « **jouer sans courir** ». Dans cette zone, l'enfant peut se livrer à des jeux en marchant, en s'installant autour de tables ou en étant assis sur des bancs. Dans cet espace il est interdit de courir ou d'importer des ballons. L'enseignant intervient dans cet espace pour stimuler des jeux sans mouvement (cartes, mini-jeux de société) ou pour participer aux conversations des enfants.
- **Le quatrième espace** (rouge) montre les espaces **où il est interdit d'aller**.
- Les zones sont ainsi associées à des règles (explicites, précises et valables pour un espace déterminé) suffisamment simples pour autoriser une sanction incontestable.
- **Les enseignants ou les éducateurs sont amenés à sanctionner strictement et systématiquement les enfants qui ne respectent pas ces différentes règles en fonction de sanctions préétablies.** Pour les autres comportements, il est davantage question de les envisager sous forme de normes et d'ouvrir dès lors des espaces de parole, strictement régulés en suivant les principes de la médiation, qui permettent de stimuler l'intelligence émotionnelle et collective du groupe.

... EN DEVELOPPANT L'APPRENTISSAGE DES RÈGLES DE VIE PAR LE JEU

Qu'est-ce qu'un jeu coopératif ?

- **Un jeu coopératif est un jeu sans gagnant ni perdant**, sans exclu ni éliminé, sans camp fixe et permanent. C'est ce qui le distingue des jeux de compétition et de beaucoup d'activités sportives. Loin de critiquer les jeux de compétition qui développent aussi des valeurs, ici l'accent est mis sur la convivialité, le plaisir de rencontrer les autres et un défi où l'enjeu est de gagner tous ensemble. Le jeu coopératif, c'est un jeu où le simple plaisir de jouer est mis en avant dans la poursuite de l'objectif de groupe qui sera atteint grâce à l'entraide dans les interactions.

Pourquoi utiliser des jeux ?

- Pour beaucoup d'entre nous, le jeu a été la première pédagogie de la vie, le moyen de grandir et d'apprendre. Plus jeune, nous avons tenté des imitations, des essais non dans l'intention d'être parfaits mais d'éprouver du plaisir, du désir et de la distraction. Ce qui nous procurait du plaisir, de la satisfaction, nous l'adoptions et le refaisions.
- Pour nous, le jeu est directement lié au plaisir intense. Il offre la possibilité de relativiser le réel. Il permet de prendre une place dans le groupe, SA place, celle qu'on choisit ou non de montrer aux autres. Il autorise aussi à communiquer, à laisser entrevoir sa force de réagir, de se comporter, de manifester son accord, son désaccord, de dire ou non des choses. Le jeu coopératif pousse également à interagir, réagir et parfois coagir. Enfin, c'est l'occasion de prendre conscience du fonctionnement des autres, des différences de comportement, de pensée, de discours, ... Sont mis en jeu les individus avec leurs savoir-faire et savoir-être et le groupe avec sa dynamique et ses enjeux. Ce qu'on commence pour soi, puis dans le groupe, pourquoi ne pas l'étendre à la société ? Accorder une place à tous et développer une solidarité entre tous ...

Les jeux de coopération aident l'enfant à :

- avoir confiance en lui ;
- avoir confiance dans les autres ;
- pouvoir s'exprimer, exprimer ce qu'il ressent ;
- pouvoir interpréter et accepter les avis des autres ;
- pouvoir transformer ses avis en fonction des autres ;
- mieux se comprendre et mieux comprendre les autres ;
- dépasser ses angoisses, ses craintes de mal faire et d'être jugé ;
- vivre en groupe et se sentir responsable de soi et des autres ;
- communiquer positivement avec les autres.

Pour l'adulte organisateur, ces jeux permettent de :

- observer les différents comportements des enfants ;
- mieux connaître l'enfant ;
- voir comment fonctionne le groupe.

EN CRÉANT UN CONSEIL DE COOPERATION ...

Pour les classes primaires :

Intérêt de l'outil : Le conseil de coopération est un moyen privilégié de placer les enfants en situation de démocratie, en la vivant directement avec leurs camarades de classe. Selon Sylvain Connac, le conseil de coopération « permet de faire de la classe le terrain d'entraînement de la vie citoyenne, en considérant les camarades comme les partenaires privilégiés de cette vie civique. C'est pour cela que l'on parle de mitoyenneté. Avoir d'abord le souci de la rencontre du voisin. » Organiser un conseil de coopération dans une classe a de nombreuses conséquences au niveau des apprentissages des enfants. En effet, ceux-ci rencontreront et s'approprient de nombreuses valeurs telles que la coopération, l'égalité, la liberté d'expression, le respect de soi et des autres, l'entraide, la justice... Il permet également de travailler les compétences transversales relationnelles, souvent peu au centre des activités réalisées dans une classe. Le conseil de coopération « développe des habiletés sociales de coopération, l'apprentissage des droits collectifs et individuels avec la conscience des responsabilités que ces droits supposent. »

Pour les classes maternelles :

La pédagogie Freinet, comme la pédagogie Institutionnelle, ont pris leurs racines et leurs repères dans l'école primaire. Paradoxalement, alors que l'école maternelle s'est très vite attachée à l'épanouissement de chacun dans le groupe classe, alors que l'organisation en ateliers, coopérative ou non d'ailleurs, s'y est développée avec vigueur, ce n'est que plus tardivement que les lieux de parole institutionnalisés y sont apparus.

Des pratiques nombreuses existent. La gestion des conflits en est une partie non négligeable dans toutes les classes. L'efficacité du conseil en ce domaine tient à son sérieux en matière de suivi ainsi que le report dans le temps qu'il permet : une dispute à la récré, si elle peut être notée immédiatement à l'ordre du jour du conseil, ne sera évoquée que quelques heures ou jours plus tard ; la colère se sera un peu émoussée, le problème surtout s'il est récurrent sera traité avec plus de calme lors du conseil quotidien, placé en fin de journée, au moment du bilan.

Ainsi une bagarre sera certes reportée (ce qui permet une certaine mise à distance), mais elle le sera dans des délais compatibles avec la construction du temps en cours chez l'enfant d'âge maternelle. À l'heure du bilan, chacun donne son appréciation de la journée. Chacun dit et montre s'il a passé ou non une bonne journée et il explique pourquoi. L'enseignante et les élèves deviennent une force de proposition.

Petit à petit, les enfants apprennent à proposer des solutions, que ce soit pour la gestion des conflits ou pour celle des ateliers et des projets de classe. L'enseignante est le garant du suivi des décisions dans des délais assez rapides.

Le rôle de l'institutrice est également de mettre autant que faire se peut leurs actes en mots, d'être à l'écoute, des yeux et des oreilles, et de leur apporter les réponses que chacun attend de l'école milieu de vie. Le Conseil n'est qu'un outil au service d'objectifs pédagogiques plus larges.

Particularité de l'implantation maternelle du Quartier

Les matinées « classe du dehors » permettent à l'enfant de se découvrir et d'apprendre autrement. Au fil de l'année, l'enfant pourra observer le changement des saisons, développer un intérêt et une relation profonde avec son environnement proche et la nature qu'il aura envie de protéger une fois adulte.

Se retrouver en plein air, dans un espace dans lequel il est permis de courir, de jouer et de s'exprimer loin des contraintes de l'espace classe permet également un meilleur développement de l'autonomie, une ouverture à l'imaginaire et surtout des moments de coopération entre les enfants.

Tous les apprentissages peuvent être abordés : mathématiques, graphisme, psychomotricité, langage, sciences, éveil artistique et musical. L'enfant apprend avec son corps en mouvement ce qui lui permet de mieux ancrer les apprentissages.

Nos objectifs prioritaires :

- Développer les compétences en langue française / savoir écrire dans nos classes, leur donner du sens.
- Se donner des moyens concrets et matériels pour travailler le savoir écrire. Cela veut dire, acheter ou fabriquer du matériel au service des apprentissages de l'écriture ceci, afin de créer un environnement stimulant à l'apprentissage et de favoriser la construction des savoirs.
- Travailler en concertation pour donner du sens aux apprentissages et assurer la continuité de ceux-ci tout spécialement dans le savoir-écrire Remédier aux difficultés rencontrées et permettre à chacun de progresser à son rythme.
- Mettre sur pied des activités dans chaque cycle développant les compétences du savoir-écrire dans un souci de continuité : approche de la grammaire textuelle, types de textes, fonctions du texte, ...
- Réfléchir sur une meilleure transition primaire-secondaire dans la continuité.



Evaluation

Une grille d'évaluation accompagne les enfants de 2 ans et demi à 5 ans en maternelle ; elle est prolongée en primaire par un bulletin de la 1ère à la 6ème primaire.

Quatre bulletins basés sur une évaluation formative sont répartis dans l'année.

En fin de 1ère étape (2ème année primaire) et de 2ème étape (6ème année primaire), des épreuves externes reprenant les compétences de base font l'objet d'une certification.

Un maintien n'a lieu que s'il y va de l'intérêt de l'enfant et cela après une concertation avec les parents, les membres du P.M.S et l'équipe éducative.

Nous respectons l'éventail des branches-matières (français, math, éveil) du programme et des Socles de compétences, tout en essayant de faire acquérir par les enfants des méthodes de travail.

L'erreur fait partie intégrante de l'apprentissage. Elle sera analysée et sera une source d'ajustement ou de dépassement de soi.

Coordination des carnets d'évaluation en continuité à travers les cycles.

Aider les enfants en difficulté.

L'école communale, ouverte à tous, refuse la sélection sociale et économique : elle accorde une sollicitude équitable à tous les enfants.

Actions concrètes

Nous nous engageons à :

- prévoir, dans l'horaire hebdomadaire, des périodes pendant lesquelles les élèves en difficulté seront pris en charge par l'enseignant tandis que les autres travailleront individuellement,
- créer des groupes d'entraide entre enfants (tutorat),
- détecter, le plus tôt possible, les problèmes particuliers rencontrés par certains enfants (vue, ouïe, motricité, dyslexie, ...),
- faire appel à et travailler avec des aides extérieures plus spécialisées : PMS, logopède, centre médical, kinésithérapeute, ...
- conscientiser les parents au soutien à apporter à leur enfant : surveillance des devoirs, réponse aux convocations de l'équipe éducative, du PMS, du centre médical, ...
- différencier, dans la mesure du possible, les méthodes et les outils d'apprentissages,
- apprendre à l'enfant à gérer son temps (contrats, devoirs, ...),

L'organisation de l'année complémentaire

- I. L'organisation de cette année complémentaire est une obligation décrétable qui comporte trois principes :
 1. son organisation doit rester exceptionnelle
 2. il ne peut s'agir d'un redoublement ni de création de classe supplémentaire
 3. sa mise en place doit être adaptée en fonction des réalités de l'école suivant deux points de vue :
 - a) le point de vue pédagogique qui s'appuie conjointement sur :
 - des choix réfléchis aux groupements possibles des élèves
 - la concrétisation des moyens rappelés dans le décret (continuité, différenciation et évaluation formative dans les apprentissages)
 - b) le point de vue législatif qui place l'école dans l'obligation de respecter :
 - la loi du 29/06/1983 relative à l'obligation scolaire (possibilité de dérogations pour ce qui concerne l'avancement et le maintien)
 - le décret du 14/03/1995 relative à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental (redoublement interdit au sein d'une étape).
- II. L'enseignant évalue l'enfant tout au long de l'année scolaire et lorsque celui-ci est en difficulté l'équipe pédagogique pratique de la manière suivante :
 1. Etablir un constat (au départ des socles de compétences et donc de l'évolution scolaire).
 2. Mettre en place des stratégies.
 3. Demander des aides extérieurs (P.M.S, logopèdes, personnes ressources...).
 4. Informer les parents et demander l'aide des parents.
 5. Faire appel à l'équipe du cycle y compris la direction, les professeurs de gymnastique, de cours philosophiques et de langue.
 6. Après avoir respecté cette démarche, tout au long de l'année scolaire, le maître pourra proposer au conseil de classe, une année complémentaire pour cet enfant en difficulté. Ensuite ce même conseil de classe fera des propositions concrètes d'organisation concernant cette année complémentaire :
 - a) En fonction des constats, l'équipe pédagogique établira les contenus à travailler différemment.
 - b) Elle aménagera l'horaire de l'enfant.
 - c) Elle déterminera la classe dans laquelle l'enfant se trouvera en majorité du temps.
 - d) Elle expliquera à nouveau le fonctionnement aux parents.
 - e) Elle prévoira dans le courant de l'année des rencontres avec ces mêmes parents pour évaluation.

- f) Après ces rencontres, elle communiquera à l'enfant le résultat des conversations entre instituteurs et parents.

Pour agir sur la différenciation, deux possibilités de planifications sont possibles :

- Soit imaginer et créer dans l'horaire hebdomadaire 1 ou 2 périodes à réserver pour un plan de travail (en fonction de ses difficultés).
- Soit à l'intérieur d'un même cycle, les enseignants peuvent s'arranger dans leur horaire, une planification de telle façon à ce qu'il ait 2 périodes en parallèle.

Lors d'une concertation des enseignants d'un même cycle, ils relèvent les problèmes qu'ils rencontrent et par exemple le vendredi, ils s'occupent chacun d'un problème particulier relevé lors de la concertation en trouvant différentes solutions (remédiations, groupes de besoin...).

**Notre équipe favorise l'apprentissage,
l'éducation tout en veillant à
l'épanouissement de chaque enfant, dans
un esprit de respect et de rigueur.**

